



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2023-01-12-8-BV

**Implantation, organisation et composition du bureau de vote
relatif à l'élection du (de la) représentant(e) du collège B
au Conseil de l'UFR Médecine et pharmacie
de l'Université de Poitiers**

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération du Conseil d'administration du 14 décembre 2009 portant approbation des statuts de l'UFR Médecine et pharmacie
- VU l'avis favorable du Comité électoral consultatif en date du 11 janvier 2023 ;

ARRÊTE

Article 1. Objet

Le bureau de vote est en charge de l'ensemble du scrutin liés à la désignation du représentant du Conseil de l'UFR Médecine et pharmacie ainsi que du dépouillement à l'échéance du scrutin.

Article 2. Implantation du bureau de vote

Adresse :
UFR médecine et pharmacie
Bâtiment D1
Administration - 1er étage
6 rue de la Milétrie
TSA 51115 – 86073 POITIERS Cedex 9
bureau 208

Article 3. Composition du bureau de vote

Présidente : Virginie NEVEU-CHABEAUD
Assesseure : Emmanuelle BALLEY
Assesseure : Marina CHATENDEAU

Président suppléant : Denis SARROUILHE
Assesseure suppléante : Sophie GUEGEN
Assesseure suppléante : Isabelle DUCHESNE

Article 4. Organisation du bureau de vote :

Le bureau de vote sera ouvert de 09h00 à 16h30 le 24 janvier 2023.

Article 5. Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Médecine et pharmacie ainsi que sa Responsable administrative sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(rice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Le présent arrêté est publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Le Président de l'université
est par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI



A Poitiers, le 12 janvier 2023

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL